

Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du mercredi 19 octobre 2022

## RÉSOLUTION N°1

### PROJET DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE LA MEILLERAYE : APPROBATION DE L'ENGAGEMENT DE LA PREMIÈRE TRANCHE DU PROJET ET AUTORISATION DU DÉPÔT DU DOSSIER D'EXPERTISE AUPRÈS DU RECTORAT DE LA RÉGION ACADÉMIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation ;

Vu les articles 1<sup>er</sup> et 21 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques ;

Est informé du projet de rénovation de l'Hôtel de la Meilleraye, sis au 56-58 Saints-Pères, qui a pour objectif d'optimiser la performance immobilière du site, de remettre à niveau le bâtiment sur le plan de la sécurité et de l'accessibilité, d'adapter ses espaces aux nouveaux usages en lien avec l'effort de rationalisation et de mutualisation du parc, de viser l'exemplarité environnementale et d'améliorer l'aménagement du jardin en cœur de l'îlot, ce qui implique un financement de 19 900 000 euros, toutes dépenses confondues pour la totalité du projet, charges de relogement comprises.

Le Conseil d'administration est également informé que ce projet de rénovation sera :-

- d'une part, réalisé en quatre tranches comprenant une première tranche s'inscrivant dans l'enveloppe budgétaire déjà financée et portant sur les études de maîtrise d'œuvre menées à bien par l'EPAURIF pour le compte de Sciences Po dans le cadre d'un mandat, pour un montant de 1 360 000 euros toutes taxes comprises ;
- d'autre part, soumis à une procédure d'expertise de la part du Rectorat de la région académique d'Île-de-France dès lors que ce projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie immobilière du campus parisien de Sciences Po

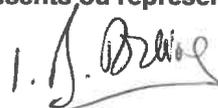
**Compte tenu de qui précède, le Conseil d'administration décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'approuver la dépense de 1 360 000 euros toutes taxes comprises relative à la réalisation de la première tranche du projet de rénovation de l'Hôtel de la Meilleraye, ainsi que la signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec l'EPAURIF, et plus généralement toute documentation nécessaire à la prise d'effet de cette convention.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution  
à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**Article 2 :** d'autoriser le dépôt du dossier d'expertise du projet de rénovation de l'Hôtel de la Meilleraye auprès du Rectorat de la région académique d'Île-de-France et donne, à cet effet, tous pouvoirs à la Présidente ou à l'Administrateur de la Fondation.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution  
à l'unanimité des membres présents ou représentés**



Laurence Bertrand Dorléac  
Présidente du Conseil d'administration de la FNSP

Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du mercredi 19 octobre 2022

## RÉSOLUTION N°2

### DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SIÉGEANT À LA FORMATION DU COMITÉ D'AUDIT ET DES RÉMUNÉRATIONS COMPÉTENTE EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATIONS

Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation ;

Vu l'article 20 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques ;

Vu les articles 23 et suivants du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques ;

Décide :

Article unique :

De désigner au sein du comité d'audit et des rémunérations compétent en matière de rémunérations,  
**Madame Laurence PARISOT**,  
en remplacement de Madame Julie de La Sablière, dont le mandat a pris fin le 4 avril 2022.

Le Conseil d'administration a adopté cette résolution avec 21 voix POUR et 2 voix CONTRE  
des membres présents ou représentés.

  
Laurence Bertrand Dorléac  
Présidente du Conseil d'administration de la FNSP



Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du mercredi 19 octobre 2022

## RÉSOLUTION N°3

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SIÉGEANT À LA FORMATION DU  
COMITÉ D'AUDIT ET DES RÉMUNÉRATIONS  
COMPÉTENTE EN MATIÈRE DE FINANCES ET D'AUDIT

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'article L. 758-1 du code de l'éducation,

Vu l'article 20 de l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques,

Vu les articles 23 et suivants du règlement intérieur de la Fondation nationale des sciences politiques,

**Décide :**

De désigner au sein du comité d'audit et des rémunérations compétent en matière de rémunérations,

**Monsieur Yannig GOURMELON,**

en remplacement de Monsieur François Delattre, démissionnaire.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Laurence Bertrand Dorléac  
Présidente du Conseil d'administration de la FNSP



Paris, le 19 octobre 2022

Fondation nationale des sciences politiques  
Conseil d'administration du mercredi 19 octobre 2022

**RÉSOLUTION N°4**  
**VALIDATION DES LIBÉRALITÉS ACCEPTÉES DANS LE**  
**CADRE DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES**  
**À LA PRÉSIDENTE**

**Le Conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques,**

Vu l'annexe au décret n° 2015-1829 du 29 décembre 2015 portant approbation des statuts de la Fondation nationale des sciences politiques, en particulier les articles 1<sup>er</sup>, 21 et 23 ;

Vu la résolution du Conseil d'administration du 11 décembre 2019 ;

**Décide, en un article unique :**

De valider les libéralités acceptées par la Fondation et présentées dans la note synthétique qui lui a été remise, dans le cadre des délégations de pouvoirs qu'il a consenties à la Présidente, en application de la résolution du 11 décembre 2019.

**Le Conseil d'administration a adopté cette résolution à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Laurence Bertrand Dorléac  
Présidente du Conseil d'administration de la FNSP

